



55 avenue Carnot

94230 Cachan

06 30 51 22 27

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association Le Moulin

23 bis rue Moulin de la Vierge
75014 Paris

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025



55 avenue Carnot

94230 Cachan

06 30 51 22 27

patrick.laurent@aditya-audit.fr

Commissariat aux comptes
Expertise-comptable

Association Le Moulin

23 bis rue Moulin de la Vierge
75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Le Moulin,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Moulin relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les "petites entreprises". Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changements de méthode" de la section "REGLES ET METHODES COMPTABLES" de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables induit par l'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière au rattachement des produits à l'exercice.

Plus généralement, nous avons vérifié :

- les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre
- lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de l'entité ;
- les estimations comptables importantes, notamment celles manquant de données objectives et impliquant un jugement professionnel dans leur appréciation ;
- la présentation d'ensemble des comptes annuels, qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou de la présentation des états de synthèse ;
- le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cachan, le 16 juin 2026

Le commissaire aux comptes,
Société Aditya représentée par
Patrick LAURENT



Signé par Patrick Laurent
Le 16 juin 2026



doc_bdDy
tx_k52DBXloblZe

Bilan 2025

<u>ACTIF</u>	Exercice 31/12/2025		31/12/2024		<u>PASSIF</u>		31/12/2025	31/12/2024
	brut	amortis.	Net	Net			Net	Net
<u>Actif immobilisé</u>					<u>Fonds propres</u>			
Immobilisations incorporelles					Réserve de Trésorerie		35 299	35 299
Immobilisations corporelles	160 921	127 111	33 811	49 371	Report à nouveau		7 908	35 160
Travaux Agcts Locaux	54 445	54 320	125	3 032	Résultat de l'exercice		9 685	-27 252
Matériel bureau et info.	6 068	3 031	3 038	499	Sub investissement rénovation locaux		304	3 211
Projet Maison de quartier	90 383	64 788	25 595	41 650	Sub invest équipmt Maison de quartier		24 071	39 170
Matériel informatique-Inclusion numérique	4 509	2 260	2 249	3 452	Sub invest équipmt numérique		2 115	5 642
Matériel informatique-promeneur du net	2 362	2 362	0	737	Sub invest équipmt Casque Réalité Virtuelle		8 850	
Matériel informatique-Casques VR	3 154	350	2 804	0	TOTAL I		88 231	91 229
Immobilisations financières	555	0	555	555				
Dépôts, caution, avances, prêts	555	0	555	555	<u>Fonds reportés et dédiés</u>		9 538	0
TOTAL I	161 476	127 111	34 366	49 925	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		9 538	
					TOTAL II		9 538	0
<u>Actif circulant</u>								
Créances	12 000	0	12 000	17 176	<u>Provisions pour risques et Charges</u>		0	0
Ressources à recevoir			0	0	TOTAL III		0	0
Subventions à recevoir	12 000		12 000	15 555	<u>Emprunt et Dettes</u>		28 733	29 484
Autres créances			0	1 621	Emprunt auprès d'Établissements de crédit			
Disponibilités	80 136	0	80 136	53 612	Dettes fournisseurs et comptes attachés		6 935	13 143
Banque	6 918		6 918	12 062	Dettes fiscales et sociales		21 797	16 341
Compte Livret	73 209		73 209	41 343	Autres dettes			
Caisse	9		9	206				
<u>Charges constatées d'avance</u>	0		0	0	<u>Produits reçus d'avance</u>			
TOTAL II	92 136	0	92 136	70 787	TOTAL IV		38 271	29 484
TOTAL ACTIF	253 612	127 111	126 501	120 713	TOTAL PASSIF		126 501	120 713

	31/12/2025	31/12/2024	Produits d'exploitation	31/12/2025	31/12/2024
60 - ACHATS	3 954	5 543	70 - REMUNERATION DES SERVICES	308	320
- Fournitures alimentation divers		-	- Participations diverses	308	320
- Fournitures d'atelier, d'activités	962	1 313	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	241 247	241 783
- Eau, Gaz, Electricité	599	984	ETAT	14 107	46 384
- Fournitures de Bureau et entretien	2 393	3 246	-FONJEP	7 107	14 214
			- DDCS CLAS -	2 000	2 000
61 - SERVICES EXTERNES	30 626	31 424	- CNFS-PREFECTURE- salarié pour le numérique		21 333
- Locations immobilières + charges locatives	13 311	12 217	- Aides pour apprentissage, contrat professionnel et Formation		8 837
- Location matériel bureau & informatique	2 730	1 771	- Préfecture	5 000	
- Entretien ménage	10 448	11 406	COLLECTIVITES TERRITORIALES	83 000	85 000
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	-	769	- Ville de Paris - DASCO- Extracolaire	2 000	2 000
- Maintenance informatique	2 590	5 118	- Ville de Paris - DASCO- jouer pour apprendre & comprendre	3 500	3 500
- Primes d'assurances	1 388	143	- Ville de Paris - DFPE - Paris collège famille	12 500	12 500
- Documentation et formation	160		- Ville de Paris - DDCT - Habitants éco responsables	2 000	2 000
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	25 634	33 877	- Ville de Paris - DDCT - Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République	2 000	2 000
- Honoraires, Expert-comptable & Commissaire Aux Comptes	11 080	10 620	- Ville de Paris - DDCT - Comité des fêtes	3 500	4 000
- Autres Prestations liées à l'animation	2 220	2 120	- Ville de Paris - Boussole	5 000	
- Annonce et Insertion		-	- Ville Paris - DDCT - ASL (Ateliers socio-Linguistiques)	2 000	2 000
- Communication-Evénements liés à l'animation	608	1 867	- Ville Paris - DDCT - Soutien à la parentalité	2 000	2 000
- Transports et réception liés à l'animation	7 276	15 679	- Ville Paris - DDCT - Esport	1 500	5 000
- Transports et réception liés au fonctionnement			- Ville de Paris - DSP Santé Femme	4 000	4 000
- Internet - Téléphone	4 108	3 275	- Ville de Paris - DSP Extra-scolaire		2 500
- Services bancaires	257	241	- Ville de Paris - Préventions & Responsabilisation	3 000	3 000
- Cotisations diverses	85	75	- Département de Paris - DSOL- Espace proximité	38 500	38 500
63 - IMPOTS ET TAXES	2 377	3 616	- Département de Paris - DSP - CLAS- (Soutien scolaire)	1 500	2 000
64 - FRAIS DE PERSONNEL	160 652	194 244	ORGANISMES SEMI PUBLICS	144 140	110 400
- Salaires brut & Indemnités diverses	127 767	153 781	- CAF - CLAS	42 115	17 059
- Charges sociales	28 302	34 477	- CAF - EVS-Animation locale(dont exceptionnel)	36 999	26 992
- Autres charges de personnel	4 582	4 912	-Réaap -Projet famille	13 596	10 000
- Stage formation professionnelle	-	1 074	-FPT (Fonds public et Territoires)	25 000	20 500
65 - AUTRES CHARGES	6	49	- CAF PS Jeune -	26 429	28 549
	6	49	- CAF - autre		7 300
			AUTRES ORGANISMES		
68 - DOTATIONS D'EXPLOITATION	30 951	15 340	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	21 622	13 394
- Dotations aux amortissements	21 413	15 340	-Doons & Cotisations & Adhésions	2 535	993
- Dotations fonds dédiés sur subventions accordées	9 538		- Quote part de subvention d'investissement	19 087	12 401
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	254 201	284 093	TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION	263 177	255 498
Résultat d'Exploitation	8 976	- 28 595			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		-	TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	708	1 343
Résultat Financier	708	1 343			
- Autres charges exceptionnelles			Autres produits exceptionnels		
Résultat Exceptionnel		0			
TOTAL GENERAL	254 201	284 093	TOTAL GENERAL	263 885	256 841
Résultat Net	9 685	- 27 252			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Mise à disposition Biens et services			Bénévolat	60 330	67 080
Bénévoles	60 330	67 080	Prestations en nature		
			Dons en nature		
Budget Général	324 215	323 921	Budget Général	324 215	323 921

ANNEXES

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PREAMBULE

Le Moulin est une association d'éducation populaire conforme à la loi 1901, dont l'objet est de favoriser les rencontres entre les adultes, les adolescents et les enfants autour d'activités d'information, de détente, de réflexion, de formation et de prévention.

Le Moulin assure une fonction de médiation, de « maison de quartier », par un accueil et une animation collective des familles (parents, enfants, adolescents), en relation quotidienne avec toutes les structures du 14e.

A l'aide d'une équipe d'une vingtaine de bénévoles et 6 salariés, l'association accompagne environ 80 familles adhérentes en assurant :

- Un **soutien scolaire** pour environ 80 enfants de la primaire au lycée
- Une **animation extrascolaire** les mercredis après-midi et vacances scolaires
- Un **soutien à la parentalité** et aux initiatives des parents
- Des **ateliers sociolinguistiques**
- Une **permanence sociale** visant à faciliter l'accès de tous à leurs droits, en particulier à l'heure du numérique.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 126 501 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 9 685 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis et Validés par le Conseil d'administration le 28 mars 2026.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changements de méthode

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ils sont également conformes au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations et fondations).

Ce changement de méthode est sans incidence sur la présentation des comptes 2025, dans la colonne du comparatif.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
- Immobilisations Corporelles :
 - Travaux, Agencements, aménagements Linéaire sur 7 ans,
 - Matériels de bureau Linéaire sur 4 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobilier de bureau Linéaire sur 4 ans,

Créances :

Les subventions à recevoir correspondent à des montants à recevoir de manière certaine au titre de l'année N sans risque de non-recouvrement et sont évaluées à leur valeur nominale..

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 660 € TTC.

Les ressources courantes de l'association

La présentation du Compte de Résultat permet d'identifier toutes les subventions dont les montants ont été effectivement reçus au cours de l'année N et les montants à recevoir de manière certaine au titre de l'année N, sans risque de non-recouvrement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations brutes : 161 476 €

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	163 749			160 921
Immobilisations financières	555	-	-	555
TOTAL	164 304			161 476

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Travaux Agencement Locaux	54 445	54 320	125	4 à 20 ans
Matériel Bureau et infor.	6 068	3 031	3 038	3 ans
Projet Maison Quartier	90 383	64 788	25 595	10 ans
Matériel informatique p/projets	10 025	4 972	5 053	3 ans
Dépôt, Caution	555	-	555	Non Amortissable
TOTAL	161 476	127 111	34 366	

L'association a investi dans du matériel numérique en 2025 pour un projet de casque en réalité virtuel financé grâce à une subvention d'investissement de la Ville de Paris.

Les immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie versé sur les locaux

Etat des créances = 12 000 E

ÉTAT DES ECHEANCES DE CREANCES

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances Taxes sur les salaires.				
Subventions à recevoir	12 000	12 000		
Total des créances	12 000	12 000		

Les créances correspondent à des subventions dont les montants sont à recevoir de manière certaine et sans risque de non-recouvrement. En effet, les règlements ont été identifiés en 2026.

Trésorerie = 80 136 E

L'association a augmenté ses disponibilités qui représentent presque 4 mois de fonctionnement.

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/25	Au 31/12/24
Compte courant	6 918	12 062
Compte Livret & autre	73 209	41 343
Caisses	9	206
TOTAL	80 136	53 612
Nombre Mois de fonctionnement	4	2.5

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 88 231 €

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	35 299				35 299
Report à nouveau	35 160		(27 252)		7 908
Excédent ou déficit de l'exercice	(27 252)	(27 252)	9 685	(27 252)	9 685
Situation nette	43 207	(27 252)	(17 567)	(27 252)	52 892
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement	48 022		8 850	21 533	35 340
TOTAL	48 022			21 533	35 340
TOTAL dont générosité du public	91 229	(27 252)	(8 717)	(5 719)	88 231

Report à nouveau :
Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024, la perte comptable de l'exercice 2024 pour 27 252 € a été affecté en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :
L'exercice 2025 se traduit par un excédent comptable de 9 685 € décomposé comme suit :

- Résultat lié aux activités : 8 979 €
- Résultat financier : 708 €
- Résultat exceptionnel : Néant €

Subvention d'investissement accordée 160 069 E

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Valeur Brute	Nouvelle subvention de l'exercice	Utilisation de la subvention	Valeur nette
Année 2005	SUBV. EQUIP. RENOUVEL.	61 979	-	61 675	304
Année 2019	SUBV. EQUIP. Maison de quartier.	85 000	-	60 929	24 071
An2020/2021	SUBV. EQUIP. Inclusion numérique	4 240	-	2 125	2 115
Année 2025	SUBV. EQUIP. Casque réalité virtuelle		9 200	350	8 850
TOTAL		153 665	9 200	125 080	35 340

Fonds dédiés = 9 538 E

Fonds dédiés par projet	Ouverture Année 2025	dotation fonds dédiés	Reprise fonds dédiés	Fonds dédiés au 31/12/2025
CAF	0	9 538		9 538
Total fonds dédiés sur subvention				

Provisions = 0 E

Etat des dettes = 28 733 E**ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Rubriques et postes	Montant Brut	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fournisseurs	6 935	6 935		
Dettes fiscales et sociales	21 797	21 797		
Autres dettes	-	-		
Produits reçus d'avance	-	-		
Sous-Total du Bilan Passif	28 733	28 733		

Dettes fournisseurs

Le poste « Dettes fournisseurs » correspond à des factures diverses qui seront payées en 2026.

Dettes fiscales et sociales :

Ce poste est composé des charges de personnel relatives aux cotisations sociales du 4^{ème} trimestre 2025, aux provisions pour congés payés et de la taxe sur la formation 2025.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Les ressources de l'association = 263 177 E****Les ressources internes de l'association = 308 E**

Produits d'exploitation	2025	2024
70 - REMUNERATION DES SERVICES	308	320
- Participations diverses	308	320

Les ressources internes de l'association sont composées essentiellement de location de salle.

Les subventions de fonctionnement = 241 247 E

Produits d'exploitation	2025	2024
74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	241 783	241 783
ETAT	14 107	46 384
COLLECTIVITES TERRITORIALES	83 000	85 000
ORGANISMES SEMI PUBLICS -CAF	144 140	110 400
AUTRE ORGANISME		

L'association s'est engagée dans de nombreux projets pour lesquels elle a obtenu des subventions de différents partenaires, régulièrement intéressés par ses activités.

Les subventions sont comptabilisées sur base de montants effectivement reçus au cours de l'année 2025 ainsi que des montants à recevoir de manière certaine au titre de l'année 2025.

Les produits de gestion courante : 21 622 E

Produits d'exploitation	2025	2024
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	21 622	13 394
- Cotisations des adhérents	2 535	993
- Quote part de subvention d'investissement	19 087	12 401
'- Autres produits divers de gestion courante	-	-

Les dépenses d'exploitation = 254 201 E**Les Achats = 3 954 E**

	2024	2024
60 - ACHATS	3 954	5 543
- Fournitures d'atelier, d'activités	962	1 313
- Eau, Gaz, Electricité	599	984
- Fournitures de Bureau et entretien	2 393	3 246

Les achats représentent pour l'essentiel des matières premières et petits équipement nécessaires au fonctionnement.

Services extérieurs = 30 626 E

	2025	2024
61 - SERVICES EXTERNES	30 626	31 424
- Locations immobilières + charges locatives	13 311	12 217
- Locations matériel bureau & inform.	2 730	1 771
- Entretien ménage	10 448	11 406
- Travaux d'entretien, réparation, maintenance	-	769
- Maintenance informatique	2 590	5 118
- Primes d'assurances	1 388	143
- Documentation et formation	160	-

Les services extérieurs sont essentiellement composés des 3 postes « loyers », « entretien » et « maintenance informatique ».

Autres Services extérieurs = 25 634 E

	2025	2024
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	25 634	33 877
- Honoraires, Expert-comptable & CAC	11 080	10 620
- Autres Prestations liées à l'animation	2 220	2 120
- Communication-Evénements liés à l'animation	608	1 867
- Transports et réception liés à l'animation	7 276	15 679
- Internet - Téléphone	4 108	3 275
- Services bancaires	257	241
- Cotisations diverses	85	75

Le poste est principalement composé de diverses charges nécessaires au fonctionnement de l'association.

Les Charges de personnel

Charges d'exploitation	2025	2024
IMPOTS ET TAXES	2 377	3 616

Les taxes représentent la taxe sur la formation continue.

Charges d'exploitation	2025	2024
FRAIS DE PERSONNEL	160 652	194 244
- Salaires brut & Indemnités diverses	127 767	153 781
- Charges sociales	28 302	34 477
- Autres charges de personnel	4 582	4 912
- Stage formation professionnelle	-	1 074

L'augmentation des charges de personnel est la résultante de la diminution de l'effectif moyen.

En effet, l'effectif équivalent temps plein baisse de 5.6 salariés en 2024 à 4.6 salariés en 2025.

Evaluation des contributions en nature : le bénévolat et Dons

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE	Nombre d'heures	Valorisation 15€/h
Mise à disposition Biens et services		
Bénévoles ASL (3h/ 5 jours/sem) X 4 bénévoles X 47sem	2 820	42 300
Bénévoles CLAS (2h/ 4 jours/sem) X 2 bénévoles X 47sem	752	11 280
Bénévoles divers pour les activités Animation	450	6 750
Budget Général	4 022	60 330

La valorisation du bénévolat est effectuée à 15€ de l'heure en référence au taux horaire brut minimum du SMIC intégrant les charges sociales patronales.

De nombreux bénévoles participent aux activités de l'association, en plus des salariés.

Résultat financier = 708 E

Résultat financier	2025	2024
- Produits financiers	708	1 343
- Charges financières		
TOTAL	708	1 343

- Les produits financiers correspondent aux intérêts du Livret.

Résultat exceptionnel = Néant

Dérogations aux prescriptions comptables

NÉANT

Modification affectant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels

NÉANT

Evènements post-clôture

NÉANT